

# Traits d'union

NUMÉRO  
258

HIVER-PRINTEMPS 2026



DANIEL MALLETTE

PROJET DE LOI 3

## NON au contrôle politique et au musellement des syndicats...

Avec l'énergie du désespoir d'un gouvernement à bout de souffle, la CAQ a tenté un virage autoritaire à l'automne : attaques contre les syndicats, les immigrant.e.s et les médecins. Le but ? Détourner l'attention du coût du logement et de l'épicerie, du scandale SAAQ clic et d'autres fiascos. La stratégie n'a pas permis au parti de remonter dans les sondages, et le premier ministre a démissionné. Mais l'horrible

projet de loi 3 antitruvailleuse est toujours sur la table. Il doit être retiré !

Le gouvernement cherche à paralyser l'action syndicale devant les tribunaux, sur la place publique et dans les médias, ainsi qu'au sein des mouvements sociaux. Le PL 3 est un cheval de Troie visant à miner la solidarité, et à ouvrir la porte à l'ingérence patronale et gouvernementale. Le Code du travail confie aux syndicats la défense des intérêts économiques, sociaux et

éducatifs des membres ; le PL 3 se met en travers de cette mission.

### Le bâillon de la «cotisation facultative»

Le cœur du PL 3, c'est la division de la cotisation syndicale : une « principale » et une « facultative ». Le gouvernement veut empêcher les syndicats d'utiliser la cotisation principale pour payer des dépenses liées aux actions suivantes :

- Contestation d'une loi ou d'un règlement ;
- Des démarches juridiques n'étant pas directement en lien avec les conditions de travail des membres (p. ex. Tribunal canadien du commerce extérieur, recours pour les retraité.e.s, etc.) ;
- Participation à des mouvements sociaux ;
- Publicité.

En fait, la CAQ veut paralyser les syndicats en exigeant des votes annuels dans chacune des unités syndicales sur l'utilisation d'une cotisation facultative pour des dépenses socio-politiques et juridiques.

« En introduisant une notion artificielle de cotisation facultative, le gouvernement met la hache dans [le principe de mutualisation des ressources] », peut-on lire dans le mémoire des Métallos. Les membres donnent déjà des mandats en assemblées générales à leurs exécutifs, et ces derniers orientent déjà l'action de leur syndicat national lors des assemblées. La complexe procédure de vote de la cotisation facultative ne sert qu'à paralyser l'action syndicale.

Cette cotisation devrait faire l'objet d'un vote secret

SUITE À LA PAGE 3

### LE PL3 EN BREF

- Bâillon financier : scission de la cotisation (principale et « facultative ») ;
- Entrave importante à l'action politique et sociale ainsi qu'aux démarches juridiques ;
- Bureaucratie coûteuse : vérifications externes dès 250 000 \$ de revenus ;
- Ingérence politique : votes sur 24 heures (contrats, grèves, élections, cotisations) ;
- Contrôle des statuts : le gouvernement se réserve le droit d'imposer sa gouvernance.

## Dominic Lemieux nommé vice-président du CCRI

Celui qui a été directeur des Métallos de 2020 jusqu'à mai dernier, Dominic Lemieux, a été nommé en octobre dernier vice-président du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). Le CCRI est un tribunal administratif indépendant pour les milieux de travail de compétence fédérale (transports, services maritimes, banques, radiodiffusion, services postaux, télécommunications, etc.).



Le Conseil instruit les plaintes, les demandes et les appels liés aux lois suivantes :

- Le Code canadien du travail;
- La Loi sur le statut de l'artiste;
- La Loi sur le Programme de protection des salariés.

Le Code canadien du travail régit les relations de travail, les normes en matière de santé et sécurité et d'emploi, et les sanctions administratives pécuniaires. Dominic Lemieux ne pourra pas entendre de cause liée au Syndicat des Métallos pendant les premières années de son mandat.

## Mouvements dans l'équipe

La coordonnatrice régionale du bureau de Montréal, Nathalie Lapointe, et le coordonnateur régional du bureau de Québec, Pascal Loignon, ont tous deux pris leur retraite cet hiver. C'est Annie Daigneault qui prend la relève de la coordination au bureau de Montréal, et



Annie Daigneault



Hugues Villeneuve

Hugues Villeneuve fait de même pour le bureau de Québec. Nancy Lapointe, de la SL 1976, est par ailleurs embauchée comme représentante au bureau de Montréal, tandis qu'Éric Blondin, de la SL 8456, a été recruté comme représentant au bureau de Québec.

## DÉCISIONS SST

### Trouble musculosquelettique reconnu

Un.e travailleur.euse de Waterville TG a réussi à faire reconnaître un trouble musculosquelettique comme étant lié à son travail, avec l'aide de son syndicat. L'employeur contestait le lien entre le travail et la lésion, arguant que les tâches n'étaient pas de nature à causer une telle maladie professionnelle et que la déclaration de la maladie n'avait pas eu lieu immédiatement après l'apparition des symptômes. Le Tribunal administratif du travail (TAT) a plutôt retenu les arguments syndicaux quant à la présence de mouvements répétitifs pendant une période prolongée.

### Gain de cause chez Chantiers Chibougamau

Un mécanicien diesel, dont la maladie de Raynaud a été reconnue en 2022 alors qu'il avait 62 ans, ne pouvait plus travailler au froid, en milieu humide ou avec des outils vibrants. Engagé dans une démarche de recherche d'emploi convenable, il a dû rompre le lien d'emploi en raison de difficultés personnelles. La CNESST a conclu qu'aucun emploi convenable n'était accessible pour le travailleur. Durant le processus, l'employeur proposait des postes d'officier syndical libéré ou de représentant à la prévention, des fonctions dépendant d'un vote des membres syndiqué.e.s de l'accréditation. Chantiers Chibougamau a contesté la décision de la CNESST et soutenu que la démission mettait fin au droit aux indemnités de remplacement du revenu (IRR). Le TAT a rejeté cette prétention, jugeant que le travailleur avait agi de bonne foi. De plus, le TAT a précisé que les fonctions syndicales ainsi que celles de représentant à la prévention ne constituent pas de véritables emplois offerts par l'employeur.

### Entorse lombaire reconnue chez Kaycan

Un travailleur de Kaycan s'est vu reconnaître une entorse lombaire comme une lésion professionnelle, ce qui a infirmé la décision de la CNESST rendue en première instance et en révision administrative. Le tribunal a conclu que la blessure faisait suite à un événement survenu au travail.

## Le Fonds humanitaire remet 68 000 \$ en dons

Le Fonds humanitaire des Métallos a remis 69 000 \$ à 28 organismes communautaires partout au Québec, affirmant ainsi le rôle des syndicats comme force de solidarité et de redistribution de la richesse au cœur des communautés. On voit ici une photo de la remise du don de 4250\$ au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu, avec le président de la SL 7493 (dont l'usine a fermé ses portes le 23 décembre),



Patrick Sarrazin, le directeur général du Centre, Ando Andrianady, le représentant syndical Yves Rolland, Pierre Letendre de la SL 7493, le président de la SL 6586 (ArcelorMittal usine Est), Jason Braconnier, et le président de la SL 6951 (ArcelorMittal usine Ouest), Éric Piette.

# ...NON à l'ingérence

## LE PROJET DE LOI 3 DOIT ÊTRE RETIRÉ!

SUITE DE LA PAGE 1

annuel, 72 heures après une assemblée, sur 24 heures – la fenêtre idéale pour une ingérence patronale.

### Des acteurs sociaux

C'est grâce à l'action syndicale si on a aujourd'hui l'assurance maladie, l'assurance médicaments, les régimes de retraite publics, les congés parentaux, les CPE et plusieurs autres éléments de notre filet social. De telles revendications seraient grandement entravées et limitées par le projet de loi 3.

La capacité même de défendre nos membres, de contester des lois et règlements injustes, de protéger les emplois de nos membres et

d'améliorer les lois du travail et le filet social serait menacée.

Faudra-t-il passer par cette cotisation « facultative » pour combattre le dumping d'acier qui menace nos emplois ? Pour défendre des retraité.e.s dont les régimes sont sabrés lors d'une faillite ?

### Des millions aux cabinets comptables

Sous prétexte de « transparence », le PL 3 impose des vérifications comptables externes aux associations accréditées. À la suite des amendements de décembre, une mission d'examen au coût de 5000 \$ à 8000 \$ serait exigée pour les syndicats dont le revenu se situe entre 250000 \$ et 500000 \$

(initialement, ce seuil était de 50 à 199 membres), et un audit complet serait exigé pour les revenus de plus de 500 000 \$ (initialement, pour les syndicats de plus de 200 membres). Et ces coûts risquent d'exploser avec la demande. Le calcul du revenu se ferait en fonction des sections locales composées, et non des unités.

Le coût des vérifications risque de peser lourd sur les finances des sections locales, ce qui les priverait de ressources pour les arbitrages, les négociations, la formation en santé et sécurité et le soutien direct aux membres.

### Ingérence dans les votes

Le PL 3 imposerait que les votes secrets se déroulent sur une période de 24 heures (grèves, ratifications de contrats, les élections et cotisations). Dans la vraie vie, l'assemblée générale est le cœur de la démocratie syndicale; en étalant le vote, on isole les membres et on ouvre la porte à la pression patronale.

Et pour la cotisation facultative, c'est pire: il faudrait attendre 72 heures après l'assemblée pour tenir le vote sur 24 heures.



La consœur Mélanie Tremblay de la SL 9490 à l'aluminerie d'Alma brandit fièrement sa pancarte à la manifestation du 29 novembre.

### Ingérence dans les statuts

La CAQ s'arroge le droit d'imposer un contenu minimal à nos statuts (quorum, convocation, description des comités, mandats, révision obligatoire tous les cinq ans). S'ils sont jugés « insuffisants », Québec pourrait les fixer par règlement à notre place. C'est une attaque frontale contre la liberté d'association, protégée notamment par la Convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

### Droit de grève attaqué

Le PL 3 s'inscrit dans une série d'attaques plus larges. La loi qui entrave le droit de grève, adoptée en juin 2025, confère des pouvoirs arbitraires pour limiter la portée d'une grève ou y mettre fin par un arbitrage.

## VÉRIFICATION DES FINANCES CHEZ LES MÉTALLOS

Les finances syndicales des Métallos sont déjà rigoureusement contrôlées:

- Dépenses et budgets votés en assemblée par les membres;
- Paiements par chèque seulement, avec trois signatures requises;
- Syndic.que.s élu.e.s qui vérifient les comptes et rapportent en assemblée tous les trois mois;
- Vérification par le Syndicat international des sections locales et du District 5;
- États financiers accessibles aux membres.

Le PL3 ajouterait une exigence de vérification par un cabinet comptable, ce qui alourdirait le fardeau financier des sections locales:

- ≥ 500 000 \$: audit externe complet (plus de 10 000 \$);
- 250 000 \$ à 500 000 \$: mission d'examen (5000 à 8000 \$).

## DES CONSULTATIONS BÂCLÉES

Le gouvernement a refusé d'entendre le Syndicat des Métallos ainsi que plus d'une dizaine d'organisations syndicales en commission parlementaire sur le sujet, car il préférerait laisser des plages horaires vides. Mais il a jugé bon d'inviter les dentistes propriétaires du Québec, qui n'étaient même pas visés par le projet de loi!

# Fermeture de l'usine RTFT

Une vague de solidarité a réchauffé les cœurs à Sorel le 23 décembre dernier, alors que des centaines de membres de la famille Métallos sont venu.e.s accompagner les membres de la section locale 7493 à l'Usine des poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel, à l'occasion de leur dernier jour de piquetage.

L'usine a en effet fermé ses portes à la veille des fêtes, une décision rendue publique comme un coup de tonnerre le 9 octobre 2025. Rappelons que les membres de la SL 7493 avaient déclenché une grève générale illimitée le 10 juillet dernier.

«On a compris par après que l'employeur avait des

intentions cachées depuis longtemps», a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre. En effet, la compagnie avait demandé au début des pourparlers, pour le renouvellement de la convention collective, un contrat d'une durée inhabituelle de 18 mois, qui aurait pris fin en décembre 2025. «À la lumière des événements récents, on comprend maintenant mieux une telle demande, signe que la fermeture en décembre 2025 était dans les cartons de la multinationale depuis un bon moment», ont fait observer le président de la SL 7493 Patrick Sarrazin ainsi que le directeur québécois des Métallos Nicolas Lapierre dans une lettre ouverte.



CLAIRANDRÉE CAUCHY

Des centaines de métallos de partout au Québec sont venu.e.s soutenir leurs confrères et consœurs qui ont perdu leur emploi le 23 décembre. En plus des dons récurrents depuis le début du conflit, plusieurs dons supplémentaires ont été remis afin d'adoucir un peu cette triste période des fêtes, pour un total de plus de 132 000 \$.

Les démarches du Syndicat des Métallos auprès du gouvernement du Québec pour rouvrir l'usine sont restées vaines: «Ils et elles sont plus affairé.e.s à attaquer les travailleur.euse.s et à essayer de faire disparaître la classe moyenne que de sauver la job de 200 pères et mères de famille, ainsi que de maintenir ouverte la dernière usine de poudres métalliques

au Canada», a dénoncé Nicolas Lapierre.

Des démarches ont aussi été entreprises dans le but de sensibiliser les autorités fédérales à l'autonomie du Canada pour l'approvisionnement en poudres métalliques, utilisées notamment dans l'industrie automobile.

«On va retourner toutes les pierres», ajoute Nicolas Lapierre.

## Le fil d'acier sera protégé du dumping

Bonne nouvelle pour les travailleur.euse.s de Sivaco à Marieville et de l'usine d'ArcelorMittal de la rue Saint-Patrick à Montréal: la production canadienne de fil d'acier sera protégée contre le dumping.

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a statué en janvier que le dumping de fil d'acier en carbone et autres matériaux alliés en provenance de la Chine, de Taiwan, de l'Inde, de l'Italie, du Portugal, de l'Espagne, de la Thaïlande, de la Malaisie, de la Turquie et du Vietnam causait un préjudice à l'industrie canadienne

et ferait donc l'objet d'une surtaxe.

Le président de la section locale 6818 chez Sivaco à Marieville (groupe Heico), Philippe Beaudoin, a témoigné en décembre dernier devant le Tribunal: «J'ai expliqué les préjudices causés à nos conditions de travail et à nos emplois. Il y a eu des mises à pied et des départs anticipés à la retraite en raison de cette concurrence déloyale... Ça a été un coup dur, qui a diminué notre rapport de force à la veille des négociations.»

### Une forme d'action syndicale menacée

Les Métallos craignent toutefois que ce type



YVES ROLLAND

Le président de la SL 6818 chez Sivaco, Philippe Beaudoin.

d'intervention syndicale devant le Tribunal du commerce extérieur soit désormais compliqué par le projet de loi 3 du gouvernement de la CAQ.

«C'est en plein le genre d'intervention juridique qui entre dans une zone d'ombre. Le gouvernement caquiste viendrait restreindre avec le PL 3 notre capacité de défendre les emplois et les conditions de travail de nos

membres. C'est inacceptable. On est en pleine guerre commerciale, et non seulement le Québec dort au gaz pour aider nos industries, comme on l'a vu avec la fermeture de l'Usine des poudres métalliques de Rio Tinto Fer et Titane à Sorel, mais en plus, il nuit aux syndicats qui veulent protéger notre économie», dénonce le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre.

RAPPORT DU DIRECTEUR NICOLAS LAPIERRE

## Nous écrivons l'histoire collectivement

«**D**ebout, c'est comme ça qu'on va se battre contre le projet de loi 3, antitravailleur.euse.s et conservateur. [...] Devant des adversaires qui veulent tout nous enlever, on doit viser haut, viser grand. Quand on est tou.te.s ensemble, personne ne peut nous arrêter», a lancé le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, aux délégué.e.s réuni.e.s en assemblée.

Il a rejeté la vision corporatiste du mouvement syndical véhiculée par le gouvernement caquiste. «Ce gouvernement veut nous empêcher de revendiquer, il veut nous enfermer dans nos usines, s'ingérer dans notre fonctionnement et laisser les boss s'ingérer aussi. Il veut restreindre notre capacité de défendre les travailleur.euse.s partout où c'est nécessaire.»

Avec les restrictions projetées, le recours juridique mené pour soutenir

les retraité.e.s de Cliffs dépouillé.e.s d'une partie de leur régime de retraite ou encore les démarches juridiques pour protéger nos emplois du dumping, ne pourraient être financés par la cotisation régulière. Un tel bâillon est inacceptable, fait valoir le chef syndical.

«On n'est pas des corporatistes, on a du cœur calvaire! On sait que les syndicats sont là pour défendre les travailleur.euse.s, leurs familles, les retraité.e.s, les gens ordinaires, qui travaillent fort, qui font rouler le Québec, qui veulent juste un salaire pour bien vivre et mettre du pain et du beurre sur la table, et qui aimeraient ça avoir des services publics de qualité», a tonné le dirigeant Métallos.

Il a convié les membres des Métallos à s'allier avec l'ensemble du mouvement

syndical ainsi que toute la population pour déclencher un véritable «printemps ouvrier». «Comme les étudiant.e.s et l'ensemble de la population pendant le Printemps érable de 2012, il va falloir fédérer la colère. Manifester, c'est plaisant quand tu sais que tu es du bon bord, que tu sens la force du nombre, quand tu prends la rue et que tu la bloques, ça c'est le fun. On va recréer ça ce mouvement-là.»

Aux nostalgiques des grandes batailles du passé, il réplique de façon cinglante: «Tous les acquis sociaux dont on bénéficie aujourd'hui ont d'abord été jugés impossibles, avant de se concrétiser», a-t-il fait valoir.

«L'histoire nous appartient... et nous l'écrivons collectivement.»

Une vraie stratégie industrielle pour l'emploi, une réforme de l'assurance-emploi, une politique d'achat local, un partage équitable de la richesse, une protection du droit de grève, des investissements massifs dans la transition écologique, voilà autant de cibles dans la mire des Métallos.

«On ne va plus laisser nos détracteur.trice.s monopoliser le discours public. Soyons fier.ère.s de ce qu'on fait.

Soyez fier.ère.s de votre syndicat. Soyons fier.ère.s de vous!»



DANIEL MALLETTE

### La piqûre de la mobilisation

Mobiliser, c'est comme inviter quelqu'un à une «date»; il faut donner envie aux gens de s'engager. C'est avec cette métaphore que la conseillère à la mobilisation de la FTQ, Magali Giroux, a lancé la discussion le vendredi avec les délégué.e.s. Peu après en table ronde, trois militant.e.s Métallos ont raconté ce qui leur a donné la piqûre de la mobilisation, guidé.e.s par le responsable de l'action politique et de la mobilisation chez les Métallos, Daniel Mallette. Pour Frederic Brassard de la SL9490 chez Rio Tinto Alcan à Alma, le déclic s'est produit à l'adolescence au moment du référendum sur la souveraineté. Il se rappelle avoir milité pour le oui, posé des pancartes, être allé chercher des cartes de membres... Isabelle Bournival (SL3953) a quant à elle pris goût à la mobilisation lorsque les confrères métallos de Prysmian,



REGAIBINO

dans sa ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ont connu une négociation et une grève difficiles en 2009. «Même quand on ne gagne pas la bataille, on peut être fier.ère.s pareil, on n'est pas resté.e.s assis.e.s chez nous pendant que les autres se battaient pour nous. Il ne faut pas minimiser ça», témoigne la militante. Marc Jalbert de la SL7885 a quant à lui raconté sa première participation à une manifestation en 2021, en marge d'une formation. Il était alors question du PL 59 sur la santé et sécurité. Un point commun se dégageait de tous les témoignages: le plaisir de se mobiliser et la fierté de contribuer à changer les choses.

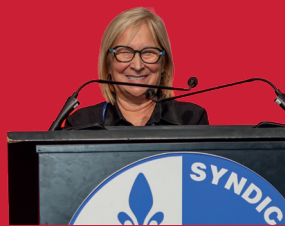


## Prix Jean-Gérin-Lajoie remis à Luc Lallier

C'est un pilier du Service de l'éducation qui a reçu le prix Jean-Gérin-Lajoie lors de la dernière assemblée annuelle : Luc Lallier. Militant syndical pendant une quarantaine d'années, Luc Lallier a été formateur, puis encadreur pendant plusieurs décennies au Service de l'éducation. À la question « Qui a assisté à un cours avec Luc Lallier ? », la plupart des délégué.e.s ont levé la main. Reconnu pour son franc-parler, Luc Lallier a insisté sur l'importance de l'assemblée annuelle et des débats qui s'y tiennent. « Il faut garder précieusement notre assemblée annuelle et ne pas avoir peur des débats », a-t-il plaidé, en racontant l'anecdote de l'assemblée où un directeur avait « osé » remettre en question le caractère annuel des assemblées. Le colosse au grand cœur a aussi insisté sur l'importance de la formation par les pairs et sur le rôle des délégué.e.s dans l'action syndicale. « Les délégué.e.s, ce sont les personnes les plus proches des membres. Allez les remercier pour leur travail, emmenez-les dans les différentes assemblées. La première fois que tu assistes à une assemblée annuelle, tu en as des frissons », a-t-il lancé aux dirigeant.e.s des sections locales. En conclusion, l'encadreur retraité depuis 2020 a insisté sur la pérennité du Syndicat des Métallos : « Les membres, les individus passent ; ce qui reste, c'est l'organisation », a conclu Luc Lallier.

## Prix Reconnaissance remis à Johanne Rainville

Représentante en santé et sécurité chez General Dynamics à Repentigny, Johanne Rainville s'est vu remettre le prix Reconnaissance Métallos. Celle-ci a donné un nouveau souffle au réseau des DS et a joué un rôle clé en santé et sécurité dans son usine, qui a été marquée par un grave accident mortel en 2021. Johanne a souligné l'importance de la formation Métallos dans son parcours. « On apprend énormément pendant les formations, je vous encourage fortement à y participer. C'est là qu'on grandit, qu'on tisse des liens », a-t-elle affirmé. Retraitée depuis mai dernier, Johanne promet de recroiser ses confrères et consœurs métallos lors des manifestations et sur les lignes de piquetage. « Le signe des Métallos, je l'ai sur le cœur. Je suis tatouée Métallos et j'espère que vous l'êtes aussi », a-t-elle conclu.



# Déboulonner les attaques

## EST-CE QU'IL Y A « TROP » DE SYNDICATS AU QUÉBEC ?

Le Québec n'est pas la province où le taux de syndicalisation est le plus élevé au Canada ; c'est Terre-Neuve, avec un point de pourcentage de plus. Oui, la présence syndicale, qui oscille entre 39 % et 40 %, est parmi les plus élevées au Canada, surtout en comparaison avec l'Ontario, où elle est particulièrement basse. Les comparaisons avec les États-Unis sont aussi biaisées, puisque le taux y est maintenant très bas, ce qui s'est traduit par une hausse importante des inégalités.

## EST-CE QUE LES SYNDICATS NUISENT À LA PRODUCTIVITÉ ?

La productivité ne dépend pas seulement des travailleur.euse.s, mais aussi du secteur industriel. Chez Hydro-Québec, chaque heure travaillée génère 250 \$ de richesse, tandis que dans un restaurant, la productivité d'une serveuse, peu importe l'empressement qu'elle met dans son ouvrage, se limitera à une vingtaine de dollars l'heure. « Si du jour au lendemain tout le monde travaillait pour Hydro, le taux de productivité serait incroyable », illustre Simon Tremblay-Pepin. Lorsqu'on compare la productivité au Québec et en Ontario, en annulant l'effet de la composition du tissu industriel des deux provinces, on constate que « la productivité des travailleur.euse.s du Québec est supérieure à celle des travailleur.euse.s de l'Ontario, et ce, depuis 2015 », explique le chercheur.

## EST-CE QUE LES SYNDICATS NUISENT À L'INVESTISSEMENT ?

Lorsqu'on regarde l'évolution des taux de syndicalisation et de l'investissement, on constate qu'ils suivent le même modèle : quand le taux de syndicalisation augmente, l'investissement augmente aussi. De plus, des chercheur.euse.s ont même démontré que la présence syndicale dans une entreprise encourage les investissements. « Quand il y a un problème dans une entreprise, la présence syndicale incite à proposer des transformations pour investir et susciter de la croissance plutôt que des baisses d'effectifs. C'est logique, les syndicats veulent des jobs », explique l'économiste.

# antitravailleur.euse.s

Économiste, politologue et professeur d'université, Simon Tremblay-Pepin a déboulonné un à un tous les éléments de la rhétorique caquiste et de la droite antisyndicale, largement véhiculée par les médias qui préparent le terrain depuis des décennies. Il a taillé en pièces le coup de force de François Legault qui cherchait à faire oublier les scandales et à se hisser dans les sondages en cassant du sucre sur le dos des syndicats.

Voici un résumé de la conférence.



DANIEL MALLETTE

## LES DÉPENSES SOCIOPOLITQUES SONT-ELLES INUTILES POUR LES SYNDIQUÉ.E.S ?

« Le lien entre les luttes qu'on mène pour des questions sociopolitiques et des conventions collectives est inextricable, ça va ensemble. Juste le droit de grève, c'est dans une loi, pas dans chaque convention », illustre le politologue. Sans les syndicats et leurs investissements dans l'action sociopolitique, plusieurs gains n'auraient jamais été obtenus, à l'échelle internationale comme au Québec.

En voici un aperçu :

### Gains internationaux

- Fins de semaine et journées de 8 heures
- Salaire minimum
- Heures supplémentaires payées
- Pausés et dîners
- Droit de grève
- Interdiction du travail des enfants
- Réglementation sur la santé et la sécurité

### Gains au Québec

- Assurance maladie et assurance médicaments
- Régimes de retraite publics
- Régime d'assurance parentale
- Réseau des CPE
- Quasi-gratuité au cégep et bas frais de scolarité à l'université
- Logements sociaux
- Caisse de dépôt et placement

## EST-CE QU'IL MANQUE DE DÉMOCRATIE DANS LES SYNDICATS ?

Le gouvernement prétend vouloir s'immiscer dans la gouvernance syndicale en raison d'un manque de démocratie. Pourtant, les syndicats sont en fait un espace de démocratisation de la société, alors que l'espace antidémocratique par excellence, c'est l'entreprise, comme le montre le tableau ci-dessous.

## Comparaison des structures démocratiques

	Syndicat	Entreprise	Gouvernement
Grandes orientations	Système de délégation avec 1 délégué.e pour 150 membres chez les Métallos	Un conseil d'administration de 15 à 20 personnes prend des décisions pour des centaines, voire des milliers de gens	125 député.e.s décident pour 9,1 millions d'habitant.e.s, soit 1 député.e pour 72 000 personnes
Décisions importantes	Grèves : tous les membres concerné.e.s décident	Congédiement : ressources humaines Lockout ou mise à pied : conseil d'administration	Constitution : Assemblée nationale
Budget	Approuvé en congrès, accessible aux membres	Adopté par le CA, accessible aux décideur.euse.s seulement	Adopté par l'Assemblée nationale, accessible en ligne



## Pour revenir plus fort.e.s!

**P**remière femme et première personne noire à la tête du grand Syndicat international, Roxanne Brown est entrée en poste le 1<sup>er</sup> mars. À l'assemblée annuelle des Métallos, elle a livré un grand message de mobilisation.

« Ne touchez pas à nos droits et à nos syndicats. Nos ennemis veulent nous faire croire que nous sommes isolé.e.s. Nous avons la force du nombre. Les gouvernements et les puissants voudraient qu'on l'oublie. N'oublions jamais que nous sommes plus nombreux et nombreuses! », a lancé la syndicaliste en invitant les métallos du Québec à résister de toutes leurs forces à l'assaut antisindical du gouvernement.

Traçant un parallèle avec ce que vivent les travailleur.euse.s américain.e.s dont les droits syndicaux reculent, elle a souligné l'importance du mouvement syndical dans la vitalité de la démocratie. « Nous sommes à un moment décisif. Nos fondations sont attaquées, et c'est le genre de moment où il faut non seulement réparer ce qui a été brisé et résister à l'attaque, mais revenir encore plus fort.e.s », a-t-elle illustré, en prenant pour exemple le travail de son conjoint physiothérapeute.

L'attaque antisindicale est immense au sud de la frontière. Un million de travailleur.euse.s du secteur public se sont couché.e.s un soir avec une convention collective, pour se lever le lendemain complètement dépouillé.e.s du droit à la négociation collective, a relaté la nouvelle présidente du Syndicat international. Le recul se fait aussi sentir en santé et sécurité, alors que l'organisme chargé d'enquêter sur les accidents de travail qui impliquent des produits chimiques a été privé de son financement. « Dans le futur, si une explosion ou un désastre survient dans une raffinerie, une aciérie ou une papetière, nos membres ne sauront pas comment revenir au travail en toute sécurité », a dénoncé la leader Métallos.

Sur le plan du commerce international, Roxanne Brown a qualifié d'« irresponsable » l'actuelle politique tarifaire américaine qui nuit aux travailleur.euse.s et à l'économie de nos deux pays, plutôt que de cibler les mauvais joueurs comme la Chine.

## Négocier le revenu social

**A**vec son projet de loi 3, le gouvernement cherche à « museler » les syndicats et à les empêcher de négocier le « revenu social » des travailleur.euse.s, a illustré la présidente de la FTQ, Magali Picard, lors de l'assemblée annuelle des Métallos.

On a beau négocier les meilleures conditions de travail dans nos conventions collectives, si tout le filet social s'effrite, qu'on paie un ticket modérateur lors des visites à l'hôpital, si les congés parentaux sont abolis, si la pension de vieillesse passe à 67 ans comme le prévoyait le gouvernement conservateur de Stephen Harper, si les frais de garde augmentent, les travailleur.euse.s vont s'appauvrir.

« La journée où de telles mesures seraient en place, on s'appauvrirait tou.te.s. On ne doit pas juste négocier le revenu d'emploi, il faut négocier le revenu social. Pour garder une classe moyenne en santé, il faut être sur tous les fronts », a fait valoir Magali Picard.

C'est précisément cette capacité des syndicats à revendiquer le revenu social des travailleur.euse.s du Québec que le gouvernement cherche à annihiler avec son projet de loi 3, qui limite l'utilisation des cotisations syndicales pour acheter de la publicité, participer à des mouvements sociaux et intervenir auprès des tribunaux. « C'est de la vengeance. Le gouvernement cherche des boucs émissaires pour le bilan catastrophique des dernières années », a expliqué Magali Picard.

Pourtant, alors que l'économie du Québec est mise à mal par les tarifs américains, le gouvernement devrait ouvrir le « dialogue social pour trouver des solutions » avec les travailleur.euse.s, les syndicats et les entreprises pour préserver les emplois, a fait valoir la présidente de la FTQ.

Elle a souligné l'importance de se mobiliser contre l'adoption d'une telle loi et de sensibiliser les candidat.e.s aux prochaines élections pour que, si jamais elle devait être adoptée, elle puisse être abrogée rapidement.



## Conférence sur la politique tarifaire américaine

### INSTABILITÉ DURABLE ET OCCASION DE REBÂTIR UN COMMERCE PLUS JUSTE

**D**ans la tempête commerciale qui secoue les économies québécoise et canadienne, l'achat local apparaît comme l'un des leviers les plus concrets et sous-utilisés dont disposent les gouvernements: «On a de bonnes normes du travail, de bonnes normes environnementales au Canada; on devrait mettre des critères en matière d'achat responsable et durable dans tous nos appels d'offres pour les contrats publics, à tous les ordres de gouvernement», a insisté la professeure en droit du commerce international Geneviève Dufour.

Certes, les règles du commerce international interdisent de favoriser explicitement l'achat local, mais on peut faire preuve de «stratégie et d'ingénierie juridique»,



DANIEL MALLETTE

précise la juriste de l'Université d'Ottawa, qui a déjà agi à titre de conseillère lors de négociations internationales.

«D'autres joueurs l'ont compris depuis longtemps. Les règles du commerce international ne permettent pas de tout faire, mais elles permettent beaucoup plus que ce qu'on fait. Ça éviterait de faire entrer de l'aluminium qui vient des Émirats arabes unis ou de la Chine, alors qu'on a l'aluminium le plus vert au monde, fait sans travail forcé et sans violation des normes du travail», illustre-t-elle.

La professeure nuance les discours catastrophistes sur un effondrement du commerce mondial: «À part les États-Unis, la plupart des pays du monde continuent de jouer selon les règles», rappelle-t-elle, tout en reconnaissant des turbulences à court terme.

Ce système est toutefois appelé à se transformer. Les syndicats et les acteurs sociaux doivent se tenir prêts à revendiquer «le système qu'ils veulent] avoir», orienté vers un commerce «plus durable et plus responsable».

### Pas de panique sur l'ACEUM

À l'approche de l'«examen conjoint du fonctionnement de l'accord» prévu en juillet, Geneviève Dufour se veut rassurante. L'Accord Canada-États-Unis-Mexique sur le libre-échange demeure la meilleure garantie de tarifs bas: il ne prend pas fin en juillet, et aucun changement ne peut y être apporté sans le consentement des trois chefs. Sans entente, l'Accord reste valide pendant 10 ans, à moins d'un retrait officiel qui entrerait en vigueur 6 mois plus tard. «Ça ruerait dans les brancards pendant six mois», note la juriste, une éventualité qu'elle juge peu probable.

Le sort des industries de l'acier, de l'aluminium et du bois n'est toutefois pas lié à l'ACEUM, et «ça risque de se régler dans des accords sectoriels». De ce côté, la pression du marché intérieur américain – alors que les entreprises et les consommateur.trice.s assument le coût des tarifs – pourrait influencer le dénouement.

### MOT DU DIRECTEUR CANADIEN MARTY WARREN

## Un combat pour les syndiqué.e.s de tout le Canada

«Les politiques antisyndicales, anti-travailleur.euse.s et antidémocratiques que veut imposer le gouvernement du Québec figurent aussi au menu de ce que veulent imposer tou.te.s les politicien.ne.s de droite au pays. Les Métallos et les syndiqué.e.s du Québec mènent une bataille pour tout le Canada», a fait valoir le directeur canadien Marty Warren.

Sur le plan économique, il nous a mis en garde contre une révision défavorable du traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique: «Mieux vaut pas d'entente qu'une mauvaise entente.»

Il a réitéré l'importance de soutenir l'industrie de l'acier. «Près de 60% de

notre acier est habituellement exporté aux États-Unis. Il faut trouver d'autres débouchés. Cet acier ne peut pas simplement être redirigé ailleurs du jour au lendemain; il faut élargir les débouchés et soutenir nos producteur.trice.s», a-t-il fait observer.

Reconnaissant que les revendications des Métallos avaient trouvé un certain écho, Marty Warren a toutefois plaidé pour que le fédéral aille plus loin et plus vite dans leur mise en œuvre: «Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent adopter rapidement des politiques d'achat canadien pour l'acier et les autres matériaux utilisés dans les projets d'infrastructure financés avec des



DANIEL MALLETTE

fonds publics.» Ce dernier s'est aussi dit préoccupé par les difficultés du secteur de la forêt, malmené par la guerre commerciale et le manque de vision historique en matière de transformation des ressources naturelles. «Nous ne pouvons pas devenir une économie qui se limite à exporter ses matières premières – et ses emplois manufacturiers bien rémunérés – vers les États-Unis», a-t-il plaidé en promettant d'avoir Ottawa à l'œil lors du processus de révision de l'ACEUM.

## La FTQ prête à affronter les turbulences

C'est sous le signe de la solidarité que s'est déroulé le Congrès de la FTQ du 22 au 26 novembre à Québec et auquel participait une forte délégation Métallos, immortalisée sur la photo ci-contre.

Les délégué.e.s ont réfléchi à l'avenir du mouvement syndical, à la façon d'élargir la zone syndicale pour venir à la défense d'un plus grand nombre de travailleur.euse.s, y compris dans le secteur des services et dans des secteurs traditionnellement moins syndiqués.

Mais c'est surtout la bataille sur le projet de loi 3 et les attaques antitravailleur.euse.s qui a animé les congressistes. Il

faut dire que le Congrès se déroulait au même moment où une commission parlementaire étudiait le projet de loi 3, commission où le gouvernement avait refusé une audience à tous les syndicats affiliés à la FTQ. De plus, la CAQ et les médias avaient injustement malmené la présidente en critiquant son ton.

Alors qu'une partie de la classe politico-médiatique cassait du sucre sur le dos de la présidente syndicale, les congressistes multipliaient les témoignages d'appui et de solidarité à son égard: la colère qu'elle incarnait traduisait bien le sentiment des syndiqué.e.s qu'elle représente



devant l'opération de destruction des droits syndicaux et de la capacité des travailleur.euse.s à revendiquer pour améliorer leur sort!

Le Congrès a par ailleurs élu Olivier Carrière, du syndicat Unifor, à titre de secrétaire général. Il succède à Denis Bolduc, qui prend une retraite bien méritée après six ans au secrétariat général de la centrale.

## CONTRATS DE TRAVAIL

### Padlayat – Port de Baie Déception

Les quelque 45 métallos qui assurent le transport du minerai de Canadian Royalties au Nunavik ont ratifié un contrat de 3 ans. Celui-ci prévoit des hausses salariales de 1,6% la première année, de 3,25% en 2026 et de 3,5% en 2027. Pour 2026 et 2027, une clause de rajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation est prévue si celui-ci est plus élevé que la hausse au contrat. Ces membres de la SL9519 auront droit à une majoration des montants alloués pour les vacances. La prime prévue pour les vêtements de travail est majorée. De plus, ces métallos auront la possibilité de bénéficier d'un horaire de deux semaines de travail suivies de deux semaines de congé.

### Logistec – Port de Baie Déception

Les 36 travailleur.euse.s qui effectuent des opérations de débardage au port de Baie Déception pour Canadian Royalties ont ratifié un premier contrat, sous réglementation fédérale. La convention

comporte des hausses de 12,5% sur 4 ans. Le défi a été de normaliser les salaires en fonction des classes de travailleur.euse.s et de l'ancienneté. Ainsi, les hausses diffèrent pour chacun.e.s et ont été assorties d'un montant forfaitaire pouvant aller jusqu'à 4650\$ pour la première année. Les montants alloués pour les indemnités de vacances ont été majorés. De plus, le contrat encadre le paiement des heures supplémentaires ainsi que les horaires. Des comités de travail ont été institués. Ce contrat jette des bases solides pour ce nouveau groupe de syndiqué.e.s de la SL9519.

### Ball – Sherbrooke

Les 97 métallos de la SL 7531 ont ratifié un contrat de 3 ans, avec des hausses totalisant 17% (7%, 5% et 5%). Plusieurs primes ont été bonifiées, et une nouvelle prime a été instaurée lorsque le transfert à un nouveau poste se fait attendre indûment. Une journée de congé est ajoutée après 10 ans de service. Le montant attribué pour l'achat

de lunettes de protection est bonifié. La contribution de l'employeur au REER du Fonds de solidarité FTQ est haussée pour ceux et celles qui y participent.

### SDBJ – Baie-James

Les 4 adjointes administratives de la Société de développement de la Baie-James ont ratifié un contrat de 5 ans, avec des hausses totalisant 17,4% (6%, 2,8%, 2,6%, 2,5% et 3,5%). De plus, une clause de protection contre l'inflation a été ajoutée. Trois salarié.e.s d'une autre unité d'accréditation à la SDBJ ont de leur côté ratifié un contrat d'un an qui comprend une hausse de 3,9%. L'ancien horaire de 30 jours travaillés suivis de 7 jours de congé est remplacé par un horaire de 14 jours travaillés suivis de 14 jours de congés (les syndiqué.e.s en place pourront continuer avec un horaire 21-14 à la suite d'une lettre d'entente).

### Mine Westwood – Preissac

Les 375 salarié.e.s de la mine Westwood (SL9291) ont ratifié un contrat de 5 ans, avec des hausses de salaire totalisant 18%

(5%, 3,4%, 3%, 3,1% et 3,5%). La participation de l'employeur au régime de retraite passe de 1500\$ à 3500\$ par année. Un jour férié supplémentaire a été ajouté, et deux journées de congé pour obligations familiales rémunérées ont été introduites. La prime d'assiduité a été doublée, et le régime d'assurance collective a été bonifié. Le pourcentage de la paie de vacances passe de 5% à 6% pour la première année de service, et une sixième semaine de vacances s'ajoute pour ceux et celles qui comptent 25 ans de service. Un deuxième poste de représentant.e en santé et sécurité libéré à temps plein et payé par l'employeur a été obtenu.

### Corporation d'Acier Alliance – Laval

Les 71 travailleur.euse.s (SL7625) qui fabriquent des structures d'acier ont ratifié un contrat de 5 ans, avec des augmentations de salaire de 3\$ l'heure la première année, suivies de 2,5% d'augmentation pour chacune des 4 années suivantes. Ce contrat constitue un rattrapage par rapport à l'inflation récente.

SUITE À LA PAGE 11



CLAIRANDRÉE CAUGHY

La présidente de la section locale 8922 représentant les travailleur.euse.s de la sécurité privée, Johanne Richard, et celle de la SL9005 de la signalisation routière, Nathalie Perron, ont toutes deux plaidé contre une éventuelle abolition de la loi

## Contre l'abolition des décrets de convention collective !

sur les décrets de convention collective qui fixe les salaires de 90 000 personnes. Elles ont témoigné lors d'une conférence de presse du porte-parole de Québec solidaire en matière de travail, Alexandre Leduc, où celui-ci dévoilait une analyse de fonctionnaires sur une éventuelle abolition de cette loi.

Les décrets permettent d'étendre à tou.te.s les salarié.e.s d'un secteur les conditions négociées dans une convention collective. « Il va y avoir une guerre de soumissions entre les employeurs, et ce sont les salarié.e.s qui vont payer

pour. Les conditions de travail vont se dégrader », souligne Nathalie Perron, précisant que le décret dans la signalisation routière a été instauré il y a seulement deux ans.

Johanne Richard de la sécurité privée renchérit : « Si le décret est aboli, on passe d'un salaire de base de 20,09 \$ au salaire minimum, on perd de bonnes conditions de travail, des congés, des primes, des horaires fixes... Les seuls à qui ça va profiter, c'est le gouvernement, le client majoritaire. »

## CONTRATS DE TRAVAIL

Ainsi, pour la première année, la hausse oscille entre 9,2% et 11,9%, selon le positionnement dans l'échelle salariale.

### Bauer – Saint-Jérôme

Les 40 travailleur.euse.s de Bauer (SL967) qui fabriquent notamment des patins professionnels sur mesure pour la ligue nationale ont voté en faveur d'un nouveau contrat de 5 ans. Celui-ci comporte des hausses salariales totalisant 17,1% sur 5 ans (4% rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 3,3% au 1<sup>er</sup> décembre 2026, 3,1% en 2027 et 2028, et 3,6% en 2029). Soulignons par ailleurs des améliorations aux vacances, le nombre d'années étant réduit avant l'octroi de semaines de vacances supplémentaires. Les heures supplémentaires volontaires seront désormais rémunérées à taux double plutôt qu'à taux et demi. La participation de l'employeur au REER a été haussée, et les montants alloués pour l'achat d'équipements de protection ont été bonifiés.

### Entreprises Allées – Montréal

Les métallos des Entreprises Allées (SL 7625) ont conclu

un nouveau contrat de travail de trois ans comprenant des hausses salariales totalisant 11%. L'entente bonifie la cotisation de l'employeur au REER du Fonds de solidarité FTQ, augmente les primes des chef.fe.s d'équipe et améliore les vacances, qui passent à 4 semaines après 7 ans de service plutôt que 10, et à 5 semaines après 13 ans plutôt que 15. Deux jours de congé mobile payés ont été ajoutés, les lunettes de protection seront désormais entièrement payées tous les deux ans, et une pause supplémentaire payée de dix minutes s'ajoute le vendredi.

### H. Blanchette – Trois-Rivières

Les travailleur.euse.s du fabricant de structures d'acier H. Blanchette ont conclu un contrat de 3 ans avec des hausses salariales totalisant 10%. La convention collective améliore la santé et la sécurité, notamment la ventilation, les équipements de protection et les vêtements de travail, et prévoit la création d'un comité. Les allocations pour les vêtements et les lunettes de sécurité sont bonifiées et plusieurs

clauses ont été clarifiées, dont celles sur l'affichage des postes, les congés sans solde et la protection contre la discrimination. L'entente permet désormais de fractionner les congés mobiles et de les payer s'ils ne sont pas utilisés. Un jour de congé personnel ou de maladie est ajouté, et les congés de deuil ou de mariage (ou union civile) sont améliorés. Un comité visant l'amélioration des avantages sociaux a également été mis sur pied et travaillera en collaboration avec le Comité des avantages sociaux Métallos.

### Franklin Empire – Mont-Royal

La quinzaine de travailleur.euse.s de l'entrepôt Franklin Empire ont obtenu plusieurs améliorations à leur convention, notamment quant à l'octroi des heures supplémentaires, aux libérations syndicales, au processus d'arbitrage et à la gestion des mesures disciplinaires. Un congé est ajouté pour une union civile, et les congés de deuil sont bonifiés. On note une protection de l'ancienneté lors d'une maladie de longue durée, ainsi qu'une

clause prévoyant le paiement des travailleur.euse.s lors d'un arrêt de travail en cas de force majeure. Au chapitre de la santé et de la sécurité, le mécanisme de protection pour le travail à la chaleur est amélioré. Les vacances sont également bonifiées : 3 semaines étant allouées après 8 ans de service, 5 semaines après 15 ans et 6 semaines après 20 ans. De plus, un demi-jour férié payé est ajouté. La structure salariale est revue : une nouvelle classification salariale s'ajoute, et la progression salariale est facilitée. La prime des responsables est bonifiée, et les congés personnels ou de maladie non utilisés pourront être payés.

### Convoyeur Continental – Thetford-mines

Les 82 métallos de Convoyeur Continental, SL4796 à Thetford Mines, ont approuvé un contrat de 5 ans offrant des gains salariaux majeurs. La première année prévoit des augmentations variant de 7% à 30%, suivies de hausses annuelles indexées à l'IPC, avec un plancher de 2,25% et un plafond de 3%. Un congé de maladie

SUITE À LA PAGE 12



## CONTRATS DE TRAVAIL

SUITE DE LA PAGE 11

supplémentaire est accordé aux salarié.e.s comptant cinq ans d'ancienneté, et la prime d'assiduité, instaurée durant la pandémie, est pérennisée. Convoyeur Continental se spécialise dans la conception, l'ingénierie et la production d'équipement de manutention de matériaux.

### Tshuetin Solutions industrielles – Maliotenam

La cinquantaine de travailleur.euse.s de la SL 7065 ont conclu un nouveau contrat de travail qui permet un important rattrapage salarial. L'entente prévoit des hausses totalisant 28 % sur 4 ans, avec une hausse immédiate équivalente à 5 \$ l'heure. Le contrat améliore également plusieurs conditions de travail, notamment par la bonification des primes de nuit et de chef.fe d'équipe, l'augmentation de l'allocation pour les repas, l'octroi d'un montant forfaitaire de rétroactivité salariale ainsi que l'amélioration des congés

de deuil, qui passent à cinq jours payés. Ces travailleur.euse.s, en majorité innu.e.s, effectuent des opérations d'entretien industriel, notamment le débrasquage des cuves de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles.

### Duvaltex – Saint-Victor

Les 30 membres du centre de teinture et de traitement de textile Duvaltex (SL 9340), en Beauce, ont conclu un contrat de sept ans rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Malgré une année 2024 marquée par des relations de travail tendues et l'application de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnie (LACC), les salarié.e.s obtiendront des hausses salariales suivant le coût de la vie pour la première année, puis de 2,5 % pour chacune des trois années suivantes, 2,75 % et 3 % pour les deux dernières. L'entente prévoit aussi une augmentation des indemnités de vacances, une bonification de la prime d'ancienneté et l'ajout d'un jour férié en 2027.

### QSL – Sept-Îles

Les débardeur.euse.s du port de Sept-Îles (SL 2015) ont conclu un contrat avec QSL, avec des augmentations salariales de 10 % la première année, puis de 3 % pour chacune des 2 années suivantes, ainsi que la mise en place d'un régime de retraite collectif pour les permanent.e.s et ceux à temps partiel, avec une contribution de l'employeur variant de 4 % à 7,5 % des gains. Le contrat améliore aussi l'attribution des quarts de travail afin de favoriser un meilleur repos, renforce le respect de l'ancienneté et ajoute un poste.

### Deloupe – La Guadeloupe

Les 47 syndiqué.e.s de chez Deloupe (SL 9599), fabricant de semi remorques en Beauce, ont entériné un nouveau contrat de travail d'une durée de quatre ans. L'entente prévoit une progression salariale notable, avec une hausse de 8 % dès la première année, suivie d'augmentations annuelles de 4 % pour les trois

années suivantes. Les vacances ont été bonifiées de 1 %, et les travailleur.euse.s comptant 10 ans de service bénéficieront désormais d'une quatrième semaine de vacances en plus d'une nouvelle prime d'ancienneté de 1 \$ l'heure. Deux jours fériés ont été ajoutés pour tou.te.s, ainsi qu'un troisième congé mobile pour ceux ayant cinq ans d'ancienneté. Les primes de quart, de formateur.trice et de chef.fe d'équipe ont été rehaussées, et la participation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ a été doublée.



### À la défense de l'acier québécois

Le Comité de solidarité de l'acier prépare un plan d'action pour se porter à la défense de l'acier d'ici. En pleine guerre commerciale, il est primordial de défendre les emplois, de stimuler de nouveaux investissements et de développer le marché de l'acier canadien. Le Québec dispose d'une importante industrie de l'acier, mais trop d'acier en provenance d'autres pays entre dans l'économie québécoise, au détriment de nos emplois. Au fil du temps, cette proportion a même augmenté. Il est temps de renverser la tendance.

### Bienvenue aux nouveaux et nouvelles membres

- Trimax Sécurité
- ArcelorMittal
- Signalisation deux Rives
- Services de sécurité spécialisés
- CPKC Intermodal
- Métal Sigma
- Mines Abcourt

### Traits d'union

NUMÉRO  
258

#### Bulletin d'information à l'intention des militant.e.s du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,  
Bureau 5100

Montréal (Québec) H2M 2V8

Téléphone : 514 382-9596

Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des

Métallos : Nicolas Lapierre

Responsable : Clairandré Cauchy

(ccauchy@metallos.ca)

Correspondantes :

Isabelle Bournival (Brossard) ;

Mélanie Tremblay (Québec,

Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette

Personnel de soutien :

Martina Folco, Shima Gahima,

Clara Siméon, Josée Simard

Tirage : 6000

Changements d'adresse :

info@metallos.ca

Premier numéro : mars 1983

Imprimé par les syndiqué.e.s

chez Imprimerie Transcontinental

Dépôt légal à la Bibliothèque et

Archives nationales du Québec